

Nombre de membres	16
Membres présents	9
Pouvoirs	0
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI	11
Nombre de membres à voix délibérative GEMAPI présents	6
Pouvoirs GEMAPI	0
Exprimés	6
Oui	6
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250115-DEL-2025-01-DE
Date de télétransmission : 16/01/2025
Date de réception préfecture : 16/01/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 9 janvier 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD - Gilles MATINAUD
Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE COMPÉTENCE GEMAPI - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Estelle DELMOND - Michaël KAPSTEIN - Laurent PAQUET - Philippe SIMON
Michel THEYS.**

DÉLIBÉRATION N° 2025-01

OBJET : COMPÉTENCE GEMAPI

CONTRAT TERRITORIAL VIENNE AMONT - DEMANDE SUBVENTION ANIMATION ANNÉE 2025

Monsieur le Président rappelle que le PETR est engagé dans le contrat territorial de gestion des milieux aquatiques Vienne amont 2024-2029.

Dans ce cadre il est proposé de solliciter le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le poste de Chargée de mission GEMAPI au titre de l'année 2025, selon le plan de financement suivant :

Poste Chargée de mission GEMAPI	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES			AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE		PETR DU PAYS MONTS ET BARRAGES	
	Salaires et charges	Frais de fonctionnement	Dépense totale	Taux	Montant	Taux	Montant
	39 800,00 €	12 000,00 €	51 800,00 €	60%	31 080,00 €	40%	20 720,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité, valident le plan de financement présenté et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**